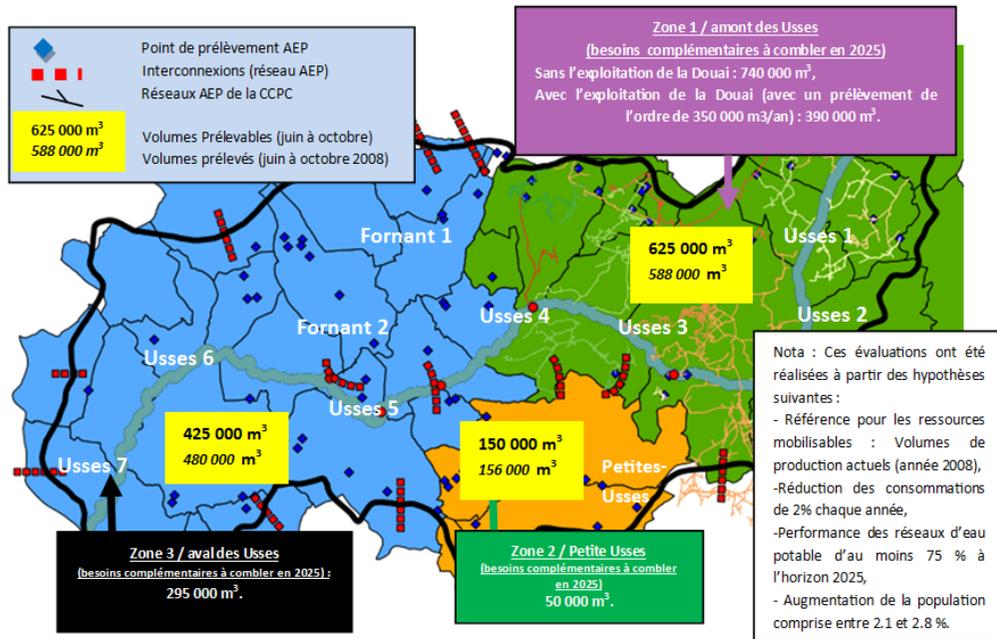


## Les volumes prélevables

Pour ne pas aggraver la situation naturellement contrainte, il s'agit de mettre en place une **stratégie de préservation** des milieux aquatiques qui va s'articuler autour de deux principes :

- **Maintien ou maîtrise des prélèvements a minima** ; on s'accorde alors à considérer qu'il ne pourra pas y avoir de prélèvements supplémentaires sur le bassin versant, et que l'existant fixe la limite acceptable.
- **Analyse des possibilités de réduction** des prélèvements (**recherche d'un compromis** entre un **gain significatif** sur le milieu, et la **faisabilité technique et socio-économique** d'une réduction des prélèvements).



## En conclusion...

### QUELS OBJECTIFS ?

- ⇒ Améliorer le rendement des réseaux AEP (75% en 2025)
- ⇒ Diminuer les consommations domestiques et industrielles de 2%/an (100 l/j/hab en 2025)
- ⇒ Maîtriser la croissance démographique
- ⇒ Développer d'autres sources d'approvisionnement en eau

### CONTACT & PARTENAIRES

SMECRU – Syndicat Mixte d'Etude  
du Contrat de Rivières des Usses  
19 rue du Grand Pont  
74270 Frangy

Tél. 04 50 01 46 99 – mail : smecru@gmail.com  
site Internet : www.rivieres-usses.com



Rhône-Alpes



Document réalisé en novembre 2012

## SMECRU

Syndicat Mixte d'Etude  
Du Contrat de Rivières  
des Usses

# Etude d'estimation des Volumes Prélevables Globaux bassin versant des Usses

## Qu'est ce qu'une étude de détermination des volumes prélevables ?

Les études volumes prélevables, appelées EVP, visent à améliorer la connaissance des ressources en eau locales dans les territoires en déficit de ressource. Elles doivent aboutir à la détermination d'un volume prélevable global compatible avec la ressource disponible pour chaque territoire. Ce volume servira par la suite à un ajustement des autorisations de prélèvement dans les rivières ou nappes concernées, en conformité avec les ressources disponibles et sans perturber le fonctionnement des milieux naturels (échéance de révision des autorisations de prélèvements : fin 2014).

## Quel en est l'objectif ?

« Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ».

## Comment se déroulent-elles ?

Les EVP se déroulent en 6 phases successives réparties sur 2 ans :

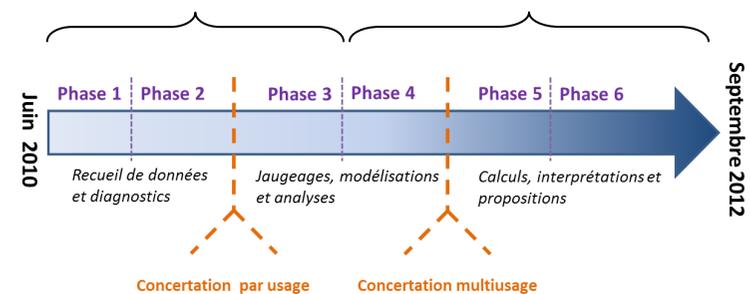
- Phase 1 :** Caractérisation des sous-bassins et aquifères et recueil de données complémentaires
- Phase 2 :** Bilan des prélèvements existants et analyse de l'évolution
- Phase 3 :** Impact des prélèvements et quantification des ressources existantes
- Phase 4 :** Détermination des débits biologiques
- Phase 5 :** Détermination des Volumes Prélevables et des Débits d'Objectif d'Etiage
- Phase 6 :** Proposition de répartition des volumes entre les usages

### Améliorer les connaissances

sur les ressources et les besoins en eau

### Proposer des débits d'objectifs

d'étiages à des points de référence

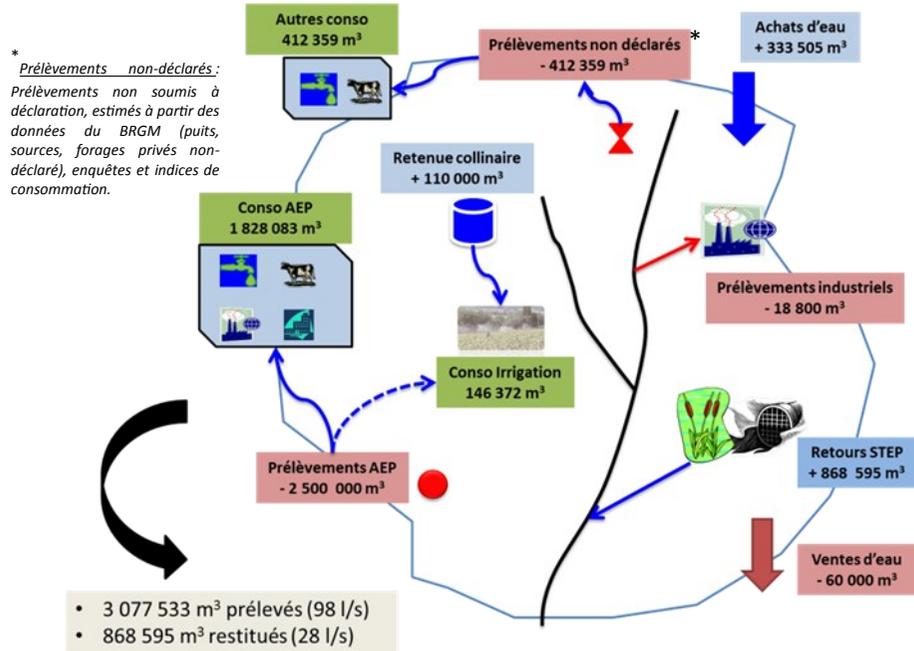


Pour un meilleur partage de l'eau entre les usages  
(eau potable, industrie, agriculture, milieu)

## Le bassin versant des Usse, des besoins anthropiques et aquatiques contraints

Le bassin versant des Usse a été identifié par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée (SDAGE) comme étant **déficitaire vis-à-vis de la ressource en eau**.

### BILAN DES USAGES

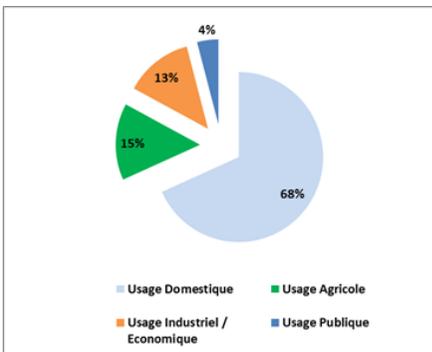


Selon les connaissances actuelles, les ressources souterraines présentes sur le territoire des Usse sont peu productives ; les prélèvements sont donc issus de sources ou émergences karstiques.

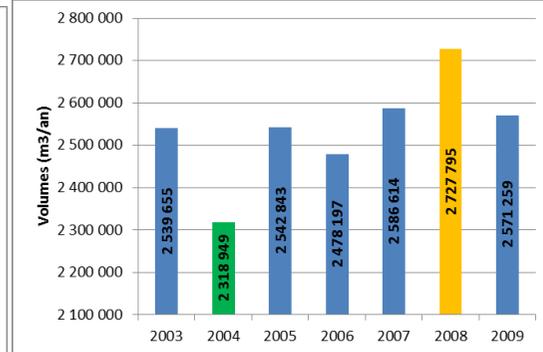
Les **prélèvements AEP (Adduction Eau Potable)** sont majoritaires du fait d'usages domestiques mais aussi agricoles (abreuvement, traite, lavage) et industriels. L'indice de consommation AEP brut est ainsi de 186 l/j/hab et les rendements des réseaux AEP sont compris entre **47 et 90%** sur le bassin versant.

En ce qui concerne l'agriculture, **l'irrigation des vergers n'est pas sécurisée en année très sèche** (par exemple en 2003).

### Répartition des usages sur l'AEP



### Volumes prélevés pour l'AEP (2003 à 2009)

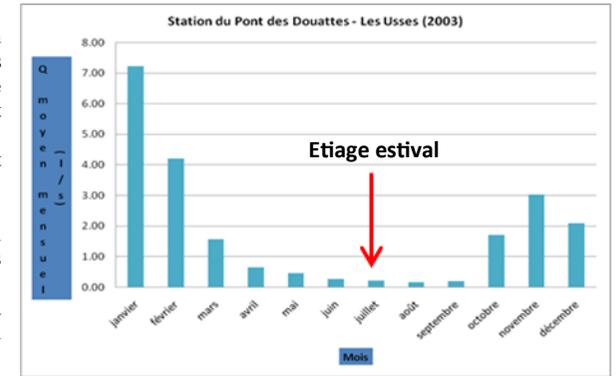


## RESSOURCES NATURELLES & INFLUENCEES

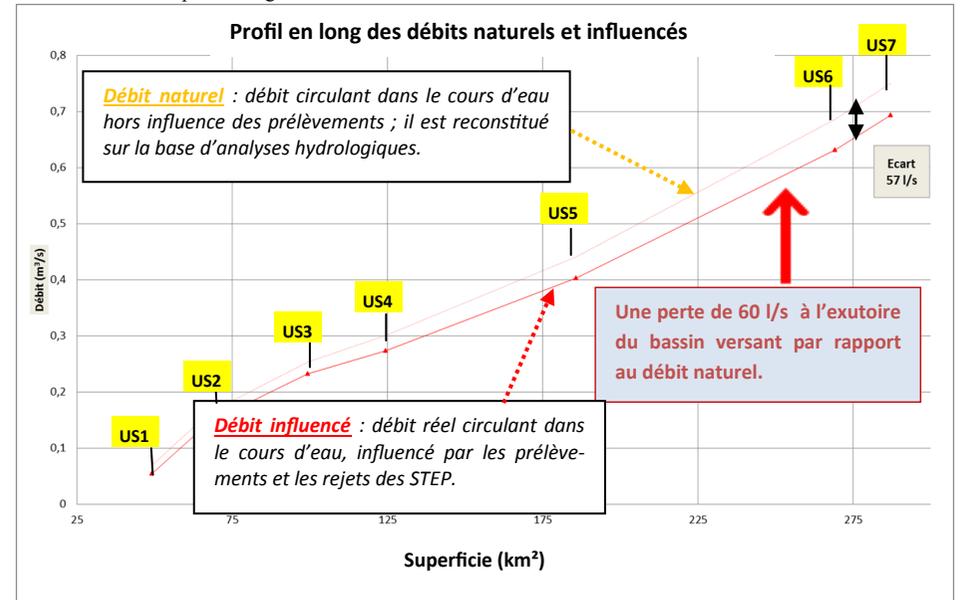
Le **régime hydrologique** du bassin versant est de type **pluvial**, avec des **étiages concentrés sur la période estivale**, soit entre juillet et septembre.

L'hydrologie du bassin versant est très réactive aux précipitations.

L'analyse hydrologique a mis en avant les faibles débits circulant dans les Usse lors de la période d'étiage. La source karstique de la Douai est la principale alimentation en eau souterraine du bassin versant.



Les modélisations ont permis de reconstituer les débits naturels et de les comparer avec les débits influencés observables sur 10 points de gestion.



## BESOINS DU MILIEU AQUATIQUE

Les débits nécessaires aux espèces aquatiques ont aussi été calculés au niveau de ces 10 points de gestion. Globalement, on a constaté pour la période de juin à octobre, que ces débits biologiques sont très difficiles à atteindre.

Le milieu aquatique du bassin versant des Usse est donc naturellement **très contraint par une hydrologie faible** à l'étiage en année sèche (les besoins du milieu sont bien supérieurs aux débits d'étiage).



Dessin D. Brunet © ADAPRA